



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.96

PV N° 30 DU SAMEDI 18/03/2023

Réunion du 13 mars 2023

- Désignations : Yann DUSSUD : 0788367709
- Secrétaire : Jean Claude LIGOUT

INDISPONIBILITES

- M. FRANCILLETTE Kélian : du 17 au 19 mars ; envoyé le 8 mars : indisponibilité tardive
- M. BISSUEL Noé : les 1^{er} et 2 avril
- M. VATAN Boris : les 1^{er} et 2 avril
- M. POYET Hugo : du 19 au 26 mars
- M. DUGELET Tom : les 18 et 19 mars
- M. PETITBOUT Emilien : du 18 au 26 mars ; envoyé le 11 mars : indisponibilité tardive

COURRIERS ADRESSES

- M. MICHAELIAN Oscar : rapport accompagnement M. PEREY Jérôme
- M. COLLANGES Antoine : rapport accompagnement M. SAFAK Isa
- M. POYET Hugo : rapport accompagnement M. BENLHASSEN Medhi

IMPORTANT

Echographie cardiaque à fournir pour le **30 juin 2023** pour renouvellement dossier arbitre
Prévoir rendez-vous chez un cardiologue, les délais d'obtention étant très longs et la Ligue ne valide pas la licence sans cet examen.
MM. CARMINOT Sullivan – HAMOUCHE Jessim – MAYET Maxence – MOTTET Maxime – NIEPCE Corentin – PETITBOUT Emilien – WATTIEZ Louis

INFO IMPORTANTE CONCERNANT DEROULEMENT RENCONTRES EN PERIODE HIVERNALE

Par temps hivernal, Messieurs les arbitres, accompagnateurs et observateurs, vous êtes priés de vous renseigner auprès des clubs de la tenue de la rencontre avant de vous déplacer.
Aviser vos désignateurs en cas de match remis en dernière minute

RAPPEL AUX ARBITRES

- Rapport disciplinaire

Messieurs les arbitres, pour vos rapports de match, uniquement en cas de carton rouge, merci de les saisir OBLIGATOIREMENT sur votre portail OFFICIEL dans les 48h MAXI. (Faire vos rapports par ordinateur car beaucoup de rapports ne nous parviennent pas lors de la saisie sur votre téléphone)

La C. A. rappelle à tous les arbitres que seules les exclusions (directe ou 2 avertissements, incidents de match (avant, pendant, après...) ou tout évènement particulier qui doit être porté à la connaissance de la Délégation doivent faire l'objet d'un rapport détaillé. Il n'est pas nécessaire de faire un rapport pour les simples avertissements.

- LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.

- Lorsque vous êtes sollicités pour arbitrer un match amical, vous devez OBLIGATOIREMENT en avvertir votre désignateur, via un sms.

- Pour les remplacements des joueurs, n'oubliez pas de les notifier sur la tablette ou la feuille de match.

- Pour toutes rencontres, les joueurs et arbitres porteurs de lunettes, doivent impérativement être munis de lunettes adaptées sous peine de ne pouvoir jouer la rencontre